

Des collégiens découvrent l'histoire des internements administratifs

MOTS-CLÉS: SUISSE • LCP • HISTOIRE

Le 8 novembre dernier, Anne-Françoise Praz et Lorraine Odier, respectivement historienne à l'Université de Fribourg et sociologue à l'Université de Lausanne, ont présenté aux étudiants de 4^e année du Lycée-Collège de la Planta (LCP) certaines réalités occultées en lien avec les internements administratifs ayant eu lieu en Suisse à une époque pas si lointaine, zoomant plus particulièrement sur la situation valaisanne. Les commentaires des deux chercheuses ont permis à ces jeunes d'en savoir plus, via les traces du vécu des personnes internées, sur ce pan dérangeant de l'histoire récente. Avant cette rencontre, les étudiants avaient visionné un documentaire saisissant donnant la parole à des ex-placés administratifs (cf. encadré p. 39).

Pour rappel, jusqu'en 1981, les autorités pouvaient interner dans une prison ou un établissement fermé des personnes qui n'avaient commis aucun délit. En Valais, les internements administratifs se faisaient à la prison de Crêtelongue ou à l'Hôpital psychiatrique de Malévoz. Au niveau national, au moins 60'000 personnes, principalement des adultes, mais aussi des adolescents de plus de 16 ans, ont été victimes de ces décisions arbitraires au cours du 20^e siècle. La mobilisation pour reconnaître les ex-internés administratifs remonte au début des années 2000. En septembre 2010, l'ex-conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf avait présenté les excuses au nom de la Suisse lors d'une journée



De gauche à droite: Lorraine Odier et Anne-Françoise Praz

à la prison pour femmes d'Hindelbank, en présence d'Ursula Biondi, une ancienne internée zurichoise. Dès 2014, une Commission indépendante d'experts (CIE) a été mandatée par le Conseil fédéral pour étudier scientifiquement la thématique de l'internement administratif en Suisse. Le rapport final, intitulé *La mécanique de l'arbitraire – Internements administratifs de 1930 à 1981* et contenant des recommandations, a été remis le 2 septembre 2019.

Anne-Françoise Praz, vice-présidente de la CIE, et Lorraine Odier, collaboratrice associée à la recherche sur mandat de la CIE, ont relaté lors de cette présentation des anecdotes sur les conditions de vie de ces hommes et femmes internés administrativement. Alors que les placements visaient à remettre ces personnes dans le «droit chemin», les chercheuses ont montré que paradoxalement on leur ôtait les possibilités de parvenir à atteindre cet objectif, privilégiant le travail forcé plutôt que la formation des jeunes. Plusieurs étudiants du LCP

ont en outre lu certains témoignages personnels jamais parvenus à leurs destinataires, parce que censurés, et figurant dans le volume 4 des publications thématiques («*Je vous fais une lettre...*»).

Il ressort des documents d'archives que les internements administratifs ont perduré plus longtemps en Valais que dans d'autres cantons. De plus, on y découvre que la Loi valaisanne sur l'assistance publique de 1926 donnait une prérogative aux communes. Les personnes pouvaient être internées «par suite d'inconduite, de débauche, d'ivrognerie ou de paresse». Les motifs de défense étaient par ailleurs moindres par rapport à la situation vaudoise.

Au terme de ce temps de présentation et de lecture, les étudiants ont posé diverses questions relatives aux aspects organisationnels de ces internements, aux facteurs déclenchants de la prise de conscience nationale, aux formes de dédommagements prévues par la Confédération, etc.

INTERVIEW D'ÉTUDIANTS

Naomi et Cyril, étudiants en 4^e année au Lycée-Collège de la Planta, ont assisté à cette présentation sur les internements administratifs en Suisse et en Valais. Il semblait intéressant de savoir ce qu'ils en avaient retenu.

Avez-vous abordé la thématique en classe avant la conférence?

Naomi: Comme je faisais partie de ceux qui lisaient des lettres d'internés administratifs, j'avais un peu plus d'infos que les autres sur le sujet. Toutefois, en cours de français, d'histoire et de philosophie, on avait aussi abordé la thématique avant de regarder le documentaire.

Cyril: Dans ma classe, on en a parlé en cours d'histoire et on poursuivra la discussion pendant les heures de philo après la conférence.

«C'est touchant, car il y avait des jeunes de notre âge parmi les internés.»

Cyril

Lors de la conférence, y a-t-il des éléments qui vous ont particulièrement marqués?

Naomi: J'ai trouvé intéressant de voir tous ces documents qui ont été sortis au grand jour, car j'estime qu'il est important de connaître ces aspects de l'histoire suisse.

Cyril: C'est d'autant plus touchant qu'on se sent presque inclus dans cette histoire, car il y avait des jeunes de notre âge parmi les internés. Il m'est difficile d'imaginer que l'on pouvait être enfermé sans savoir pourquoi.

Naomi: Ils étaient internés sans savoir pourquoi, mais aussi sans savoir combien de temps cela durerait.

Cyril: Et en plus d'être internés, ils devaient travailler énormément et n'avaient parfois qu'un repas par jour. Sous prétexte de les aider, on les plaçait de manière incompréhensible dans des conditions de vie intolérables.

Ce questionnement historique et social influence-t-il votre regard sur la période contemporaine?

Naomi: En découvrant que pendant très longtemps les victimes de ces internements administratifs n'ont pas osé raconter ce qu'elles avaient vécu, je me dis qu'il est tout à fait possible que l'on ne soit pas au courant d'injustices qui ne ressortiront que plus tard.

«Il est important de connaître ces aspects de l'histoire suisse.»

Naomi

Cyril: Sachant que l'on connaît désormais cette réalité, il ne faudra jamais l'oublier afin d'éviter de commettre des erreurs similaires.

Estimez-vous important d'aborder l'histoire suisse et valaisanne de cette manière?

Cyril: Absolument, surtout qu'on apprend très peu de choses sur la Suisse après la 2^e Guerre mondiale, alors qu'on en sait bien davantage sur la



Naomi et Cyril

France ou l'Allemagne. Au Lycée-Collège de la Planta, on a vraiment de la chance, car on nous invite à réfléchir en rencontrant des experts de divers domaines.

Naomi: La Suisse est un pays très fier et du coup j'ai toujours pensé que c'était un endroit parfait. Je considère que c'est bien d'aborder aussi ses faces plus sombres.

Propos recueillis par Nadia Revaz

Documentaire sur les internements administratifs

Un court-métrage (39') poignant a été réalisé à partir d'entrevues.
<https://youtu.be/0I8KJDE2b-E>

Extrait d'une lettre d'un jeune homme, interné à la prison de Sion

«Le 8 février on m'enfermait au cachot de Sion. [...] Je n'ai pas vu de parents ni d'amis. Je ne sais si mon employeur [l'usine de Chippis] est informé de ma situation; je ne sais ce qu'il pense de moi qui ai quitté le travail il y a quinze jours pour ensevelir ma mère. Je ne sais pas qui m'a condamné, ni combien de temps je resterai dans cette prison. En quinze jours, on ne m'y a pas donné une possibilité de me justifier. M'y laisserait-on languir, jusqu'à la mort, comme on dit que ça se fait dans les camps de la lointaine Sibérie? Ou me transportera-t-on plus loin, dans un cachot plus noir encore? Que sais-je?»

Testament, 25 février 1961, AEV, 5060-4, boîte 34, dossier 5 / 1961

Site de la CIE sur les internements administratifs

www.uek-administrative-versorgungen.ch